

amoral. Quaife may be correct when he claims that peasant sexual behaviour differed from that of wealthier groups because peasants were less indoctrinated with Christian morality, but different behaviour does not demonstrate amorality.

Despite occasional failure to consider alternative hypotheses, Quaife has written a stimulating book. Discussed are seasonality and location of illicit sex, age of unwed mothers, loose clothing that permitted ease of access, "a miscellany of sexual practices", ecclesiastical and secular punishments, and less restrictive attitudes toward exposure and petting. Also surveyed are the avenues by which authorities became aware of illicit sex, including rumour which, Quaife contends, was fairly reliable. Quaife concludes with a critical comparison showing convergence and divergence between his findings and those of Edward Shorter and Lawrence Stone. Historians will find this book a notable contribution to seventeenth-century social history.

There are generous selections from the documents, a useful glossary, and an appendix with five maps.

Walter J. KING,
Upper Iowa University.

* * *

ALFRED PERRENOUD. — *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Étude démographique. Tome premier: Structures et mouvements.* Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1979. Xv, 611 p.

Rendre compte d'un ouvrage qui a mis presque dix ans à se faire ne peut que procurer des frustrations autant à l'auteur qu'au recenseur. C'est pourquoi, tout en étant bref, je tenterai de dégager les apports considérables de même que les lacunes importantes de ce travail. Disons d'emblée qu'il s'agit d'une monographie historique remarquable qui s'inscrit dans le cadre de la démographie urbaine: Genève entre 1550 et 1830. Les sources sont multiples: données fiscales, recensements, registres mortuaires, contrats de mariage, registres d'état civil, registres d'étrangers, reconstitution des familles, etc. L'auteur se montre extrêmement critique face à ces sources et ses résultats sont présentés avec beaucoup de prudence. Et pourtant, cela ne l'empêche pas de manifester beaucoup d'imagination à la fois dans ses méthodes d'analyse et ses interprétations.

Le plan du livre révèle bien le souci qu'a l'auteur de tirer la démographie de son piège statistique et formaliste pour la situer dans le contexte social plus global. Aux structures démographiques, il n'hésite pas à juxtaposer les structures familiales et sociales. À la conjoncture démographique, il allie la conjoncture économique. Ainsi, la première partie (pp. 1-66) traite des effectifs démographiques et des flux (bilan naturel, soldes migratoires, etc.). La deuxième partie (pp. 67-228) aborde les structures démographiques (rapport des sexes, état matrimonial), familiales (dimension et composition des ménages) et sociales (activités socio-professionnelles, classes politiques). La troisième partie (pp. 229-350) se concentre sur les migrations: importance de la population étrangère, origines géographiques des migrants, population temporaire. Enfin, la dernière partie (pp. 351-496) met en relation le mouvement des mariages, des naissances et des décès avec la conjoncture économique.

On peut se demander quels sont les résultats d'une recherche aussi ambitieuse sur le plan empirique. Pour répondre à cette question, je procède en deux temps. D'abord, j'en relève les conclusions empiriques les plus importantes: elles sont nombreuses et riches en information. Ensuite, je formule une critique de fond s'adressant à l'absence d'un cadre théorique explicite: celui-ci aurait pu fournir un fil conducteur aux nombreuses hypothèses explicatives que l'auteur est amené à suggérer mais d'une façon disparate et parfois même contradictoire.

J'ai retenu huit thèmes qui, à mon avis, résument bien la contribution empirique de ce travail, soit le rôle de l'immigration, le travail temporaire et la surpopulation relative, le travail des femmes et des enfants, la famille et la natalité, la nuptialité, le déclin de la mortalité, les classes politiques, et le contrôle de la force de travail.

La ville de Genève a vu sa population passer de 2 000 individus en 1359 à environ 25 000 en 1800 et 100 000 en 1900. C'est l'immigration qui est la grande responsable de cette croissance démographique (pp. 61 et 69). Plus profondément, l'immigration joue un rôle fondamental comme mécanisme de recrutement de main-d'œuvre non-qualifiée. « C'est d'ailleurs grâce à l'afflux étranger que purent se développer les industries d'exportation, la main-d'œuvre étrangère venant repourvoir les emplois de l'artisanat traditionnel déserté par les Genevois. » (p. 164) On y apprend, en outre, que l'immigration durant la période 1625-1770 est à plus de 50% d'origine rurale (p. 166); que les travailleurs immigrants se concentrent dans les secteurs les plus faibles de l'industrie (p. 203); qu'ils « apparaissent comme des victimes d'une évolution globale dont ils ne profitent peu » (p. 226).

La migration est souvent temporaire et concourt à créer une population flottante masculine — environ 20% à la fin du XVIII^e siècle (p. 325). Cette population est très instable et se renouvelle constamment (p. 330). L'auteur affirme sans la nommer l'existence nécessaire d'une surpopulation relative: « L'impérieuse nécessité de pouvoir disposer constamment d'un volant de main-d'œuvre, prêt à combler les vides, à répondre aux besoins, à soutenir la croissance, exige que toute une population flottante gravite dans l'espace urbain; masse mouvante, difficile à saisir, à chiffrer. » (p. 240)

À la prédominance du sexe féminin dans la ville (p. 71) correspond le rôle spécifique du travail féminin. Ainsi, on retrouve déjà le phénomène de concentration de la main-d'œuvre féminine dans certains emplois: le service domestique (p. 120) et les industries annexes de l'horlogerie, dont les effectifs sont à 80% féminins en 1798 (p. 163). Bref, « plus de 90% de l'emploi féminin est concentré dans quatre branches d'activité » (pp. 175-77). Le travail des enfants apparaît également important dans certaines industries (p. 161). Même si l'auteur passe rapidement sur ce point, il mérite d'être souligné car il s'agit là d'une donnée essentielle pour quiconque désire construire une théorie de la fécondité applicable au XVIII^e siècle.

De 1798 à 1816, le taux de natalité est passé de 30,6 à 21,5 pour mille. Au-delà de la conjoncture, l'auteur suggère que la chute de la natalité pourrait être liée à « la manifestation d'un psychisme collectif de repli sur soi, de démission, qui s'exprimerait par un refus volontaire de donner la vie » (p. 92). L'auteur note aussi la corrélation entre la natalité, d'une part, et les fluctuations des prix (p. 403) et les épidémies (p. 405), d'autre part.

Quant à la famille, les données indiquent une parcellisation des ménages (pp. 101 et 104), encore que celle-ci se manifeste différemment selon qu'il s'agit d'un quartier riche, où elle se fait moins vite ou d'un quartier pauvre (p. 105). Il semble aussi que l'existence de la famille nucléaire remonte assez loin dans le

temps, jusqu'au XVI^e siècle (p. 134). Il est à noter enfin que l'auteur interprète les données sur la natalité dans le sens d'une *stratégie familiale* : « Cet ajustement de la natalité à la conjoncture paraît confirmer l'hypothèse d'une stratégie familiale consciente, d'un comportement tactique essentiellement économique et adapté aux circonstances » (p. 399). Nous reviendrons sur ce point dans la section suivante.

En ce qui concerne la natalité, les données sont claires : la nuptialité réagit rapidement à la conjoncture. En temps de peste, les unions sont ajournées (p. 375) et « les mauvaises années céréalières coïncident systématiquement avec un effondrement des mariages » (p. 380).

Quant au déclin de la mortalité, il semble s'amorcer dès 1690 (p. 485). L'auteur passe en revue plusieurs explications de « l'effacement progressif des grandes crises de mortalité » (p. 421). Sa conclusion pose davantage de questions qu'elle n'en résout : « Ni les crises de subsistance, ni l'environnement médico-social, ni la conjoncture ne suffisent à justifier le recul de la mort. Tout paraît se jouer au niveau de l'enfance, autour d'un médiateur mal connu, l'épidémie. » (p. 501-2).

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir perçu la nécessité d'établir la structure socio-professionnelle de la ville, même si l'on doit attendre le deuxième tome pour voir le rapport entre les comportements démographiques et l'appartenance à des groupes sociaux (p. 228). On sait déjà qu'il existe deux classes fondamentales : les citoyens et les non-citoyens. Dans le premier groupe, on retrouve les citoyens et les bourgeois. Dans le second, on retrouve les natifs, les habitants et, plus tard, les domiciliés. Sans entrer dans le détail, on peut dire que l'auteur se place dans un cadre purement juridique : les droits politiques et économiques réservés à une minorité confèrent le statut social. Néanmoins, il montre bien que le cadre juridique recouvre une réalité économique : naître citoyen confère d'énormes privilèges (p. 204), alors qu'appartenir au groupe des habitants et des étrangers implique souvent les plus basses professions (pp. 206-7). Enfin, l'auteur montre que l'inégalité sociale s'est accrue :

Au bilan global, le progrès des Lumières a creusé le fossé, l'inégalité s'est accrue. Comme à Lyon, l'augmentation du niveau de vie n'a pas permis l'amélioration du sort des plus pauvres, dont la condition paraît même s'être détériorée, compte tenu de l'augmentation des prix. (p. 217)

Le thème du contrôle de la force de travail n'est pas abordé directement par l'auteur ; par contre, il y fait allusion à plusieurs reprises. Ce point m'apparaît crucial dans le développement de la théorie démographique. Par exemple, devant l'immigration accrue, on crée une nouvelle catégorie, celle des domiciliés, « astreints à une autorisation de séjour annuelle ou trimestrielle » (p. 184). En période de pénurie chronique de main-d'œuvre, les autorités tolèrent l'emploi d'ouvriers « réfugiés » (p. 270). Plusieurs sources de documentation « émanent d'une administration très attentive à réglementer et surveiller l'implantation étrangère » (p. 289). C'est le Conseil de ville qui contrôle et canalise l'immigration selon les besoins de la ville (p. 292). Enfin, la tenue des registres

incombe à la Chambre des Domiciliés et Étrangers constituée par l'édit de 1782 en vertu d'un règlement de 1788 selon lequel toute personne désireuse de se domicilier dans la ville ou la banlieue doit se pourvoir auprès de la Chambre d'une autorisation octroyée après enquête sur les mœurs, l'industrie et les ressources du requérant. (p. 326)

L'absence de théorie explicite enlève cependant beaucoup de valeur à cette étude. On se retrouve devant une masse considérable de données et de chiffres sans cadre théorique pour leur donner toute leur signification. Tout au plus trouvons-nous ici et là un certain nombre d'hypothèses explicatives sans liens entre elles.

Cette lacune théorique se répercute à plusieurs niveaux. J'en donnerai deux exemples. Ainsi, l'auteur est souvent amené à aligner les événements démographiques en de longues séries historiques qu'il découpe par la suite selon l'évolution démographique elle-même, par exemple dans tout le chapitre II de la troisième partie. Que signifie ce découpage à base démographique? Il serait plus instructif de périodiser l'histoire économique en elle-même, bref, de procéder à un découpage historique basé sur l'évolution économique et caractériser chaque période en fonction de la structure de production en vigueur. Par la suite, on peut voir comment évolue chaque phénomène démographique, période par période. Autrement, le risque est grand — presque inévitable — de tomber dans l'empirisme.

Deuxième exemple: sans théorie explicite, l'auteur est amené à avancer des hypothèses parfois contradictoires. Ainsi, pour la natalité, il oscille entre une explication par les mentalités (pp. 92 et 404) et une explication en terme de rationalité économique inscrite dans une stratégie familiale (p. 399).

Sur le plan descriptif, cette œuvre est magistrale. De plus, elle nous montre la démographie dans ses dimensions essentielles, c'est-à-dire sociales et économiques. Les conclusions de cette recherche présentent une contribution considérable à l'avancement de nos connaissances dans le domaine de la démographie urbaine historique. Il reste à souhaiter que le Tome II aille beaucoup plus loin dans l'explication d'un cadre théorique cohérent qui nous sorte de l'empirisme naïf auquel nous a trop souvent habitués la démographie historique.

Victor PICHÉ,
Université de Montréal.

* * *

JAMES F. TRAER. — *Marriage and the Family in Eighteenth-Century France*. Ithaca and London: Cornell University Press, 1980. Pp. 208.

The family was the fundamental social institution of eighteenth-century France: it was the primary unit of economic production and consumption, the key agent and locus of socialization, education and welfare, and virtually the sole means of property transmission over time. It is scarcely surprising, given their importance, that marriage and the family should have been prominent among the institutions scrutinized by eighteenth-century social critics, and that the legislators of the French Revolution should have paid it close attention when they set about building their new society. In the early years of the Revolution, family law was transformed: marriage was secularized, the responsibility for keeping records of vital events was transferred from Church to State, new family courts were established, adoption and divorce legalized, and equality of succession was made mandatory. Such legislation, and the family ideology of the Revolution, represented a rejection of the notion of a corporate family unit ruled by a *paterfamilias* (the kind of family which *ancien régime* law permitted) by removing many of the legal supports of inequality, oppression, and arbitrary domestic government. Thus *lettres de cachet*, the indissolubility of marriage, parental control over children until they were 25 or 30, primogeniture and other unequal rules of inheritance, sexual inequality in matrimonial property rights, all were swept away between 1789 and 1792 as the Revolution made its mark on family law.